

Annexe 3 : Fiche d'engagement de la structure porteuse de projet

Je soussigné

représentant

* certifie :

- l'exactitude des renseignements contenus dans ce dossier,
- que la structure que je représente est en situation régulière vis-à-vis de la réglementation sociale et fiscale en vigueur,
- que la situation au regard de la TVA de la structure que je représente est la suivante (cocher la bonne case) :
 - récupération
 - pas de récupération
 - récupération partielle, le projet pour lequel je sollicite la Région entrant dans le champ des activités pour lesquelles la structure récupère la TVA
 - récupération partielle, le projet pour lequel je sollicite la Région entrant dans le champ des activités pour lesquelles la structure ne récupère pas la TVA
- que les aides perçues par la structure que je représente au titre du régime « de minimis » depuis le 12 novembre 2004 sont les suivantes :

| Date d'attribution | Origine de la subvention | Montant | Objet |
|--------------------|--------------------------|---------|-------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| TOTAL | | | |

* m'engage, si le projet déposé par la structure que je représente est sélectionné, à :

- mettre en évidence la participation du Conseil régional dans toute communication réalisée sur le projet par la structure que je représente,
- fournir, sur demande, les éléments d'information qui pourraient m'être demandés par le Conseil régional afin de réaliser une communication sur les résultats du présent appel à projets,
- informer le Conseil régional en cas d'abandon du projet ou de modification du projet (relative notamment au budget et/ou au plan de financement),
- respecter le règlement budgétaire et financier de la Région Auvergne relatif aux subventions et en particulier le délai de début d'exécution et de réalisation des opérations subventionnées,
- transmettre au Conseil régional pendant 3 ans une fiche de suivi annuel du projet avant le 30 janvier de l'année suivante (annexe 5).

Fait à

le

Signature